

LE RÉSEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES A POUR MISSION D'ÊTRE AU SERVICE DES ÉTUDIANTS ET D'ACCOMPAGNER LEURS PROJETS



LES PROJETS CULTURE ET ACTIONS

Le réseau des CROUS et du CNOUS vous aide à devenir acteur de la vie culturelle universitaire, en soutenant financièrement vos projets artistiques et vos engagements citoyens au service de la collectivité.

Le dispositif de soutien aux projets culturels et initiatives étudiantes comporte **4 fonds d'aide** :

- peuvent obtenir un cofinancement du **fonds Culture** : les projets relevant des arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode...
- le **fonds ActionS/Engagement** porte sur les thèmes de la citoyenneté, solidarité, environnement, sport, solidarité internationale, économie...
- le **fonds Jeune talent** concerne plus particulièrement la mise en valeur de la création artistique étudiante dans tous les domaines culturels ;
- enfin, le **fonds Culture scientifique et technique** permet de soutenir les projets privilégiant la recherche.

Sont également concernés tous les projets d'animation des structures des CROUS et des campus (restaurants, résidences, cafétérias...).

LES CONDITIONS D'ADMISSION



Pour bénéficier d'une aide financière, un projet culturel doit être présenté par un étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, un groupe d'étudiants ou une association étudiante.

N'entrent pas dans le champ Culture-ActionS :

- les projets déjà réalisés ;
- les projets relevant du cursus de l'étudiant.

Le projet proposé doit être aidé par ailleurs par d'autres partenaires publics ou privés (aide matérielle chiffrable ou financière).

Le bénéficiaire d'un cofinancement d'un des fonds Culture, ActionS/Engagement, Jeune talent ou Culture scientifique et technique s'engage à faire apparaître le logo du CROUS sur le projet lui-même et sur tout outil de communication assurant la promotion du projet.



LES ÉTAPES À SUIVRE

Prenez contact avec votre CROUS ou votre centre local (CLOUS). Il vous conseillera dans le montage de votre projet, la constitution du dossier de candidature, les sponsors éventuels et vous indiquera le calendrier des réunions de la commission régionale qui sélectionne les projets.

Recherchez des partenaires financiers : votre université (FSDIE, fonds culturels...), votre école, les collectivités locales, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) - (Défi Jeunes), les associations, les entreprises...

Déposez dans les délais votre dossier de candidature regroupant tous les documents relatifs au projet (objectifs, description détaillée, budget prévisionnel avec attestations des contributions financières obtenues hors CROUS, calendrier de réalisation).

Tenez-vous prêt à présenter oralement votre projet devant les membres de la commission régionale.



La sélection des dossiers

Chaque CROUS réunit une commission régionale plusieurs fois par an pour examiner les dossiers, sélectionner les projets et fixer le montant du cofinancement du CROUS. Elle est composée de représentants étudiants, des universités, des collectivités locales, de professionnels du milieu culturel ou associatif et de membres du CROUS.

Les projets sont retenus en fonction de leurs qualités d'originalité, d'innovation, de faisabilité et de leurs retombées, en particulier sur le milieu étudiant.

Après avis favorable de la commission, le CROUS vous versera selon ses propres modalités le montant de l'aide accordée.

Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement de la subvention octroyée.

DES PRIX NATIONAUX CULTURE, ACTIONS/ENGAGEMENT, JEUNE TALENT, CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Chaque année, une commission nationale mise en place par le CNOUS décerne des prix aux meilleurs projets financés par les CROUS. Cette remise des prix, organisée à Paris, est accompagnée d'une présentation de l'action réalisée par le porteur de projet.



LES COORDONNÉES

DES SERVICES CULTURELS DES CROUS

Aix - Marseille

31 avenue Jules Ferry
13621 Aix-en-Provence cedex 3
Tél. 04 42 93 47 69
www.crous-aix-marseille.fr

Amiens

25 rue Saint Leu - BP 541
80005 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 71 24 06
www.crous-amiens.fr

Antilles - Guyane

Campus universitaire de Fouillole
BP 444
97164 Pointe-à-Pitre cedex
Tél. 0590 89 46 43
www.crous-antillesguyane.fr

Besançon

38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon cedex 3
Tél. 03 81 48 46 08
www.crous-besancon.fr

Bordeaux

Maison d'activités culturelles
Domaine universitaire village 3
33608 Pessac cedex
Tél. 05 56 80 78 28
www.crous-bordeaux.fr

Caen

Maison de l'étudiant
Avenue de Lausanne - BP 85153
14070 Caen cedex 5
Tél. 02 31 56 60 96
www.unicaen.fr/crous

Clermont-Ferrand

25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. 04 73 34 44 16
www.crous-clermont.fr

Corse

22 avenue Jean Nicoli - BP 55
20250 Corte
Tél. 04 95 45 32 25
www.crous-corse.fr

Créteil

70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil cedex
Tél. 01 45 17 06 70
www.crous-creteil.fr

Dijon

Théâtre Mansart
94 boulevard Mansart
21000 Dijon
Tél. 03 80 38 15 04
www.crous-dijon.fr

Grenoble

351 allée Hector Berlioz
Domaine universitaire - BP 84
38402 Saint-Martin-d'Hères cedex
Tél. 04 56 52 88 44
www.crous-grenoble.fr

Lille

74 rue de Cambrai
59043 Lille cedex
Tél. 03 20 88 66 12
www.crous-lille.fr

Limoges

39 G rue Camille Guérin
87036 Limoges cedex
Tél. 05 55 43 17 05
www.crous-limoges.fr

Lyon - Saint-Étienne

59 rue de la Madeleine
69365 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 17 74
www.crous-lyon.fr

Montpellier

2 rue Monteil - BP 5053
34033 Montpellier cedex 1
Tél. 04 67 41 50 09
www.crous-montpellier.fr

Nancy - Metz

75 rue de Laxou
54042 Nancy cedex
Tél. 03 83 91 89 01
www.crous-nancy-metz.fr

Nantes

2 boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes cedex 3
Tél. 02 40 37 13 28
www.crous-nantes.fr

Nice - Toulon

18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1
Tél. 04 92 15 50 82
www.crous-nice.fr

Orléans - Tours

Maison de l'étudiant
Rue de Tours
45072 Orléans cedex 2
Tél. 02 38 24 27 26
www.crous-orleans-tours.fr

Paris

39 avenue Georges Bernanos
75231 Paris cedex 05
Tél. 01 40 51 37 03
www.crous-paris.fr

Poitiers

Maison des étudiants
101 avenue du recteur Pineau
86000 Poitiers
Tél. 05 49 45 47 51
www.crous-poitiers.fr

Reims

Rue Rilly-la-Montagne
51100 Reims
Tél. 03 26 04 15 50
www.crous-reims.fr

Rennes

7 place Hoche - CS 26428
35064 Rennes cedex
Tél. 02 99 84 31 63
www.crous-rennes.fr

La Réunion

20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
Tél. 02 62 48 95 06
www.crous-reunion.fr

Rouen

3 rue d'Herbouville
76042 Rouen cedex 1
Tél. 02 32 08 50 07
www.crous-rouen.fr

Strasbourg

1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 21 28 40
www.crous-strasbourg.fr

Toulouse

58 rue du Taur - BP 7096
31070 Toulouse cedex 7
Tél. 05 61 12 54 80
www.crous-toulouse.fr

Versailles

145 bis boulevard de la Reine
78005 Versailles cedex
Tél. 01 39 24 52 19
www.crous-versailles.fr

CNOS - SDVE

Département de l'action culturelle et des partenariats avec les associations
6 rue Jean Calvin - BP 49 - 75222 Paris cedex 05
Tél. 01 55 43 57 63 - Fax 01 55 43 57 72
culture@cnous.fr - www.cnous.fr - www.culture.cnous.fr

Directeur de la publication : Jean-François Cervel

Rédaction : Département de l'action culturelle

Création graphique : le laboratoire des émotions (02 32 83 16 17)

Impression : Caractère (04 71 48 05 46) - Sept. 2009 - Tirage : 41 900 ex.